



Sommaire



Lire ou imprimer
toute la Lettre

Administration

Prévention des conflits
d'intérêts dans la vie
publique

Juridiction

Évaluation du train de vie
par l'administration fiscale

Finances publiques

Le principe de la maîtrise
des finances publiques
bientôt dans la
Constitution?

Marchés

Coup de pouce pour les
Plans d'Épargne Logement

Entreprises

Moratoire photovoltaïque :
le Conseil d'État rejette la
demande de suspension de
la suspension...

Emploi

Tendances mondiales de
l'emploi 2011

Et aussi

ÉDITO

UN ENGAGEMENT ACTIF ET DÉTERMINÉ EN FAVEUR DE LA DIVERSITÉ



Jean-François VERDIER, Directeur Général de l'administration et de la fonction publique

Dans le cadre du suivi régulier de la Charte pour la promotion de l'égalité dans la fonction publique, le bilan, présenté lors du CSFPE du 24 janvier 2011 par le ministre chargé de la fonction publique et le président de la Halde, témoigne des avancées en matière de lutte contre les discriminations dans l'accès à l'emploi public.

La dynamique observée depuis la signature de cette charte en 2008 se confirme, notamment par la mise en place de recrutements plus ouverts et axés avant tout sur les compétences et les carrières des agents. En parallèle, l'ouverture des classes préparatoires intégrées (CPI) est très encourageante puisqu'elles permettent à des jeunes issus de la diversité de se préparer dans de bonnes conditions aux concours d'accès à la fonction publique.

Sur la période 2009/2010, plus de 400 élèves des CPI ont bénéficié d'une préparation aux concours avec un soutien pédagogique renforcé, l'expertise d'un tuteur, une aide financière et parfois même des facilités d'hébergement. Les résultats, au 31 décembre 2010, montrent que plus de la moitié des élèves présents aux concours l'ont réussi. Des pistes de progrès sont encore à creuser, notamment en matière de formation de l'encadrement pour développer écoute et prévention chez les managers. Ces deux derniers points ont par ailleurs été retenus comme thématiques de travail dans le cadre des travaux conjoints DGAFP/Halde pour 2011.

Soulignons qu'à terme, le futur conseil commun de la fonction publique, issu de la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social, examinera toutes les questions communes aux trois fonctions publiques sur les thèmes de la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, l'insertion professionnelle des personnes handicapées, la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances.

Saluons enfin la volonté et les actions conduites dans ce domaine par les ministères économique et financier puisqu'ils ont récemment été honorés par la remise du label Diversité. Attribué par l'Afnor certification, organisme indépendant, c'est la première fois qu'une administration de l'État se voit décerner ce prix. Preuve d'un engagement actif et déterminé en faveur de la diversité. Pour en savoir plus .(+)

Parlement

Outre-mer

L'évolution institutionnelle des départements ultramarins se concrétise. Un projet de loi organique (+) portant diverses mesures de nature organique relatives aux collectivités régies par l'article 73 de la Constitution et un projet de loi (+) relatif aux collectivités de Guyane et de Martinique ont été déposés au Sénat le 26 janvier 2011. Ces textes créent une collectivité unique qui exercera les compétences dévolues au département et à la région, tout en demeurant régie par l'article 73 de la Constitution.

Réglementation

Véhicules de service

Une circulaire précise les conditions d'utilisation des véhicules de service pour les trajets domicile-travail et les modalités de mise en oeuvre de la rationalisation de la gestion du parc automobile de l'État et de ses opérateurs.

Circulaire du 16 décembre 2010 n° NOR: DEVK1032657C (+)

Jurisprudence

Représentants de la commune

L'évolution des équilibres politiques au sein du conseil municipal justifie qu'il soit procédé à une nouvelle désignation des représentants de la commune au sein d'organismes extérieurs.

CE, 17 décembre 2010, n° 339077 (+)

Informatique et libertés

Open data : Paris ouvre ses données

La ville de Paris a ouvert un site internet afin de diffuser les données publiés par les services de la Ville sous licence libre. Les internautes pourront réutiliser ces informations, notamment dans un but commercial. (+)

Prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique

La commission de réflexion pour la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique a remis son rapport au Président de la République le 26 janvier 2011. Le rapport propose de définir le conflit d'intérêts comme "une situation d'interférence entre une mission de service public et l'intérêt privé d'une personne qui concourt à l'exercice de cette mission, lorsque cet intérêt, par sa nature et son intensité, peut raisonnablement être regardé comme étant de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif de ses fonctions". La commission propose une véritable stratégie de prévention et de traitement des conflits d'intérêts. Elle privilégie l'approche préventive sur la logique curative ou répressive, actuellement très développée en France. Elle propose d'inscrire dans la loi les grands principes déontologiques et les valeurs qui doivent guider l'action des personnes concourant à l'exercice d'une mission de service public : la probité, l'intégrité, l'impartialité et l'objectivité. Il conviendrait également d'instaurer, à l'intérieur de l'administration, un "mécanisme d'alerte" des autorités par un agent témoin d'une situation à risque éthique, sur le modèle du *whistleblowing* des pays anglo-saxons. Une nouvelle architecture institutionnelle devrait être basée sur une autorité centrale et un réseau de déontologues. (+) Parallèlement l'Assemblée nationale a décidé de constituer un groupe de travail sur la prévention des conflits d'intérêts auxquels peuvent être confrontés les parlementaires dans l'exercice de leur mandat. (+)

Commande publique

Services d'intérêt général

L'UE publie un guide pour aider les pouvoirs publics à appliquer aux services d'intérêt général la législation européenne sur les aides d'États, les marchés publics et le marché intérieur. (+)

Acheter social

La Commission européenne publie un guide pour aider les acheteurs publics à prendre en compte les aspects sociaux, tels que les conditions de travail et l'inclusion des personnes handicapées, dans toutes les phases du processus d'appel d'offre. (+)

Entreprises : votre attestation fiscale en ligne

Les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA peuvent éditer directement à partir de leur espace abonné l'attestation fiscale demandée pour les marchés publics. (+)

Portée de l'absence de mise en concurrence

Saisi d'un litige dans l'exécution d'un contrat qui avait été, en méconnaissance des textes régissant sa passation, conclu sans mise en concurrence préalable, le juge de plein contentieux doit apprécier si ce manquement, compte tenu des circonstances propres à cette passation, est d'une gravité telle qu'il nécessite que le contrat soit écarté.

CE 19 janv. 2011, Syndicat mixte pour le traitement des résidus urbains, n° 332330 (+)

Marché à procédure adaptée et référé contractuel

Le juge du référé contractuel, saisi d'un marché à procédure adaptée, ne peut prononcer son annulation qu'en cas d'absence de mesure de publicité ou, le cas échéant, de non-respect de l'ordonnance de référé précontractuel.

CE 19 janv. 2011, Grand port maritime du Havre, n° 343435 (+)



Jurisprudence européenne

Conditions de détention

La cour a condamné la France pour violation de l'art. 3 de la Convention EDH, qui interdit les traitements inhumains ou dégradants. La CEDH a considéré que les mauvaises conditions de détention de M. P., surnommé le "roi de l'évasion" étaient de nature à lui causer des souffrances aussi bien mentales, que physiques. La France a également été condamnée sur la base de l'art. 13 (droit à un recours effectif) de la convention EDH, car le requérant n'avait pas été en mesure de faire valoir son grief relatif à l'art. 3 avant l'expiration de l'exécution de sa sanction disciplinaire.

CEDH, 20 janv. 2011, n° 19606/08 [\[+\]](#)

Complicité de génocide

Une personne qui exerce des fonctions ne lui conférant aucune autorité sur les auteurs d'un génocide ne peut être regardée comme complice de leur crime, lorsque toute résistance de sa part aurait probablement mis sa vie en danger. Ainsi, M. H, qui avait pris la fuite en remettant aux autorités locales les clefs des bâtiments où s'étaient réfugiées les victimes, n'est ni coupable, ni complice de génocide.

CE, 26 janv. 2011, n° 312833 [\[+\]](#)

Modes alternatifs de règlement des conflits

Arbitrage

Un décret rénovant le cadre réglementaire du droit de l'arbitrage a été publié. Ce texte consacre notamment l'existence d'un "juge d'appui". Il entrera en vigueur le 1er mai 2011. A noter: la publication du rapport au Premier ministre particulièrement claire sur les objectifs et la portée de la réforme. [\[+\]](#)

Evaluation du train de vie par l'administration fiscale

Le dispositif général de l'art. 168 du code général des impôts, qui permet l'évaluation forfaitaire du revenu grâce à des éléments de train de vie figurant dans un barème, n'est pas contraire à la Constitution. Le Conseil constitutionnel a toutefois censuré le 2 de l'art. 168 du CGI, qui prévoit que "la somme forfaitaire déterminée (...) est majorée de 50 % lorsqu'elle est supérieure ou égale à deux fois la limite mentionnée au 1 et lorsque le contribuable a disposé de plus de six éléments du train de vie figurant au barème." Cette règle n'est pas fondée sur des critères objectifs et rationnels et fait peser sur une catégorie de contribuables "une charge excessive au regard de leurs facultés contributives". Le CC a, en outre, introduit une réserve d'interprétation concernant le 3 de ce même article. Le contribuable qui se voit appliquer les dispositions de l'art. 168 doit avoir la possibilité de prouver "que le financement des éléments de patrimoine qu'il détient n'implique pas la possession des revenus définis forfaitairement." Décision n° 2010-88 QPC [\[+\]](#)

Question prioritaire de constitutionnalité

Solidarité du représentant légal d'une société pour le paiement d'une amende fiscale

Le 3 du paragraphe V de l'article 1754 du CGI, qui prévoit que, dans certaines conditions, les dirigeants d'une société sont solidairement tenus au paiement de l'amende infligée à celle-ci, a été déclaré conforme à la Constitution. Le CC a jugé que cette solidarité ne revêtait pas le caractère d'une peine, et que le dirigeant disposait des actions et voies de recours nécessaires.

Conseil constitutionnel, 21 janvier 2011, n° 2010-90 QPC [\[+\]](#)

Interdiction du mariage entre personnes de même sexe

L'interdiction du mariage pour les personnes de même sexe n'est contraire à aucun droit ou liberté que la Constitution garantit. Elle ne fait pas obstacle au droit de mener une vie familiale normale, car ces personnes peuvent conclure un PACS ou vivre en concubinage. Le CC a estimé qu'il ne lui appartenait pas de substituer son appréciation à celle du législateur pour la prise en compte, en cette matière, de la différence de situation entre couples homosexuels et hétérosexuels qui peut justifier une différence de traitement. Pour mémoire : le même raisonnement avait été fait dans la QPC n° 2010-39 relative à l'adoption par un couple homosexuel.

Conseil constitutionnel, 28 janvier 2011, n° 2010-92 QPC. [\[+\]](#)

Monde de la justice

Réforme de la représentation devant les cours d'appel : indemnisation trop généreuse

La loi n° 2011-94 du 25 janvier 2011 portant réforme de la représentation devant les cours d'appel organise la fusion des professions d'avocats et d'avoués, ces derniers perdant ainsi le monopole de la représentation devant les cours d'appel. Le Conseil constitutionnel a déclaré conforme à la Constitution le dispositif qu'elle met en place. Il a cependant censuré l'indemnisation du préjudice de carrière et du préjudice économique, jugeant que ceux-ci sont purement éventuels. Leur réparation méconnaissait donc "l'exigence de bon emploi des deniers publics et créaient une rupture caractérisée de l'égalité devant les charges publiques".

Conseil constitutionnel, 20 janvier 2011, n° 2010-624 QPC [\[+\]](#)

↳ Union européenne

La politique de cohésion de demain...

Dotée de près de 350 milliards d'euros sur sept ans, la politique de cohésion européenne finance 455 programmes de développement nationaux et régionaux dans toute l'Union européenne. La politique de cohésion participe à la croissance de l'Union européenne : elle a contribué à la création de 1,4 million de nouveaux emplois, aidé 34 millions de chômeurs à retrouver du travail et a permis à 36 millions de personnes d'améliorer leurs compétences. La Commission devrait présenter ses propositions législatives sur la future politique de cohésion, d'ici l'été 2011, en vue de la prochaine période de programmation, qui débute en 2014. Afin de recueillir les avis des Etats et des régions, un forum sur la cohésion a eu lieu à Bruxelles le 31 janvier et le 1er février 2011. La Commission propose d'orienter les fonds de la politique de cohésion sur les grandes priorités de la stratégie Europe 2020 (+)

Et d'aujourd'hui...

Publié au JO, le 25 janvier 2011, le décret n° 2011-92 du 21 janvier 2011 modifie le décret n° 2007-1303 du 3 septembre 2007 fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds structurels pour la période 2007-2013. (+)

↳ Finances de l'Etat

Chorus

Depuis le 3 janvier 2011, l'ensemble des ministères ont basculé leurs programmes de dépenses dans le progiciel Chorus. 12 000 nouveaux utilisateurs en janvier portent l'ensemble des agents utilisant Chorus à 35 000 personnes en tout. (+)

Le principe de la maîtrise des finances publiques bientôt dans la Constitution ?

Le Premier ministre a annoncé l'inscription dans la Constitution d'une règle d'équilibre des finances publiques. Afin d'instituer de façon permanente un cadre de gouvernance renforcé et prescriptif, le Gouvernement déposera dans les prochaines semaines devant l'Assemblée nationale un projet de loi de révision constitutionnelle réformant le pilotage des finances publiques. Les lois cadres de programmation des finances publiques s'imposeront aux lois de finances et aux lois de financement de la sécurité sociale. Cette loi constitutionnelle instituera aussi le monopole des lois de finances et des lois de financement de la sécurité sociale pour tout ce qui concerne les impôts et plus largement les prélèvements obligatoires. Il organisera, enfin, la façon dont le Parlement sera sollicité sur le programme de stabilité chaque année, avant son envoi à Bruxelles. L'ensemble de ce dispositif permettra de fixer dans l'ordre juridique la date du retour à l'équilibre des finances publiques. (+) A noter : la négociation parallèle à Bruxelles de la directive relative aux cadres budgétaires nationaux.

Rapports publics

La CDC et l'économie mixte locale

La commission des finances du Sénat, dans le prolongement d'une enquête réalisée par la Cour des comptes a produit un rapport sur la participation de la Caisse des dépôts et consignations dans l'économie mixte locale. (+)

Les comptes des hôpitaux publics

La réforme du financement au sein des établissements publics de santé continue de se mettre en place. Dans ce contexte une étude de la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), publiée le 17 janvier 2011 constate un redressement des comptes des hôpitaux publics en 2008 et 2009. Le déficit global des hôpitaux publics se réduit, passant de 486 millions d'euros en 2007 à 345 millions d'euros en 2008 pour s'établir à 200 millions d'euros en 2009. L'effort d'investissement continue d'être soutenu sous l'impulsion du plan Hôpital 2012. C'est la raison pour laquelle l'endettement des hôpitaux publics continue de croître à un rythme régulier. Le taux d'endettement mesurant la part des dettes au sein des ressources stables est passé de 40 % en 2007 à 43 % en 2008 pour s'établir à 46 % en 2009. En ce qui concerne la capacité d'autofinancement (CAF), mesurant les ressources dégagées par l'activité courante de l'établissement, elle progresse, passant de 2,8 milliards en 2007 à 3,4 milliards et devrait atteindre 4 milliards en 2009. (+)

Fiscalité

Exonération temporaire de taxe foncière sur les propriétés non bâties en outre-mer

Une instruction fiscale du 18 janvier 2011 commente l'article 7 de la loi n° 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer codifié sous l'article 1395 H du code général des impôts. Cet article institue une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties perçue au profit des communes et de leurs établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour les terrains à usage agricole situés en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique ou à La Réunion. Cette exonération s'applique de plein droit à concurrence de 80 % pour les années 2009 à 2015 et respectivement à concurrence de 70 %, 60 % et 50 % pour les impositions établies au titre de 2016, 2017 et 2018. (+)

↳ Consommation

E-commerce : la hausse continue

La Fédération de l'e-commerce et de la vente à distance (Fevad) a présenté à M. Eric Besson, Ministre de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, le bilan du commerce électronique 2010. Tous les indicateurs sont à la hausse par rapport à 2009 : +24% pour les transactions réalisées sur internet, qui dépassent les 30 milliards d'euros ; 12% de Français réalisent leurs achats sur internet ; un nombre de sites marchands en hausse de 28%.

[+] En outre, la création d'emplois augmente de 10% par an dans ce secteur. A cette occasion, le ministre a notamment exprimé son souhait de promouvoir prioritairement le développement du commerce électronique dans le cadre de l'économie numérique et de faciliter l'accès à Internet en général, via le haut débit pour moins de 35 € par mois, voire le très haut débit d'ici à quinze ans. [+]

↳ Douane

Bilan 2010

Le ministre du Budget a présenté le 27 janvier dernier le bilan annuel de la douane française. Celle-ci a soutenu la compétitivité des entreprises en accélérant la dématérialisation des procédures. Elle a développé la coopération internationale, pour mieux faire échec aux circuits de fraude, fortement déterritorialisés. Elle a amélioré de 25 % l'efficacité de ses contrôles, protégeant ainsi les opérateurs loyaux contre l'économie illicite. Elle a saisi 36 tonnes de stupéfiants, dont de plus en plus de drogues de synthèse. [+]

Coup de pouce pour les Plans d'Epargne Logement (PEL)

« Avec une rémunération plus attractive, le PEL retrouve une nouvelle jeunesse pour accompagner les consommateurs dans la préparation d'un achat immobilier » a souligné Christine LAGARDE. L'arrêté du 20 janvier 2011, publié au JO du 25 janvier, précise le nouveau mode de calcul de la rémunération du plan d'épargne logement, basée sur une formule prenant en considération les taux d'intérêt réels et anticipés. A compter du 1er mars 2011, le « taux plancher » garantira à l'épargnant une rémunération toujours supérieure ou égale à 2,5%. Ce taux évoluera chaque année, en fonction de la situation économique. Il s'appliquera à l'ensemble des plans épargne logement ouverts au cours de l'année concernée et sur leur durée de vie complète. [+]

Aides d'Etat

Développement des énergies renouvelables

La Commission Européenne a autorisé une aide française de 25,3 millions d'euros pour la construction, par une entreprise commune entre Roquette Frères, une entreprise belge, Électricité de Strasbourg et Caisse des Dépôts et Consignations, d'une chaufferie géothermique de 24 mégawatts (MW) à Beinheim, en Alsace. Le développement des énergies renouvelables fait partie du paquet climat et énergie conçu en vue d'atteindre les objectifs que l'UE s'est fixés en matière environnementale pour 2020. La Commission a conclu que l'aide d'État française constitue une mesure nécessaire, appropriée et proportionnée pour atteindre un objectif d'intérêt européen. [+]

Favoriser le réseau de chauffage urbain sur Paris

La Commission a autorisé la France à octroyer une subvention directe de 26,2 millions d'euros pour la construction par CPCU, une filiale du groupe GDF SUEZ, de canalisations de distribution de chauffage urbain et des réseaux de chauffage urbain associés dans le Nord-est de Paris. Grâce à ce projet ainsi qu'à d'autres projets en cours, d'ici 2020, près de 20 % de l'énergie utilisée pour le chauffage de Paris sera produite à partir de sources d'énergies renouvelables (biomasse, biogaz, géothermie) qui ne sont pas exploitées aujourd'hui. [+]

Concurrence

Ententes dans le secteur de la restauration des monuments historiques

Le Conseil de la concurrence, auquel l'Autorité de la concurrence a succédé, s'était saisi d'office, en 2007, d'une entente dans le secteur de la restauration des monuments historiques était faussé dans les trois régions de Basse-Normandie, Haute-Normandie et Picardie. L'instruction a mis en évidence que les entreprises se partageaient le marché et organisaient des offres de couverture. L'Autorité de la concurrence a prononcé des sanctions à hauteur de 10 millions d'euros à l'encontre de 14 entreprises pour s'être réparties la quasi-totalité des marchés publics de restauration des monuments historiques. [+] Parallèlement, l'agent judiciaire du Trésor s'était constitué à l'audience du 27 janvier 2011, le tribunal correctionnel de Rouen rendait sa décision dans la procédure pénale. [+]

Formalités des entreprises

Faciliter le dialogue administration-PME

Dans le cadre du programme d'appui territorial aux entreprises, 100 correspondants PME, cadres issus des DIRECCTE, sont nommés dans chaque département français pour partager le quotidien des entreprises et recueillir leurs propositions de simplification des contraintes auxquelles elles sont assujetties ^[+]. A partir d'un échantillon national de plus de 500 retours d'expérience, des mesures de simplification pertinentes et opérationnelles seront proposées lors des Assises de la simplification de la réglementation des PME prévues mi-avril à Paris ^[+].

EIRL

La DGCIS publie un guide d'information utile qui reprend tout ce qu'il faut savoir sur l'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) en 10 points. ^[+]

Tourisme

Tourisme social

Un protocole sera signé le 2 mars 2010 entre la Caisse des dépôts et Consignation (CDC) et l'Agence Nationale des Chèques Vacances l'ANCV pour la mise en place du fonds « Tourisme Social Investissement ». L'objectif est d'engager la réhabilitation du parc d'hébergement touristique social. Le fonds apportera des capitaux et des garanties aux porteurs de projets de rénovation touristique. Les sites rénovés par des sociétés de portage immobilier seront ensuite loués aux opérateurs touristiques, garantissant ainsi une gestion saine et une viabilité économique de long terme aux structures touristiques sociales. ^[+]

Moratoire photovoltaïque : le Conseil d'Etat rejette la demande de suspension de la suspension...

Le Conseil d'Etat a rejeté "pour défaut d'urgence" les requêtes en référé déposées par plusieurs petits producteurs de la filière photovoltaïque pour suspendre l'exécution du décret du 9 décembre 2010. ^[+]

Le décret prévoit la suspension, pour trois mois, de l'obligation d'achat de l'électricité produite par certaines installations utilisant l'énergie solaire. Sans méconnaître que ce décret risque d'entraîner, pour les entreprises concernées, un préjudice économique, le CE relève tout d'abord que la mesure prise par le décret contesté est motivée par la nécessité de réexaminer le système d'incitation à la production d'électricité d'origine solaire, au regard du dépassement prévisible des objectifs de programmation pluriannuelle en la matière. Le juge des référés prend également en compte l'intérêt public qui s'attache au réexamen, pour des raisons notamment financières (risque de prélèvement compensatoire fort sur le consommateur) du système d'incitation à la production d'électricité d'origine solaire. Cette demande en conséquence est rejetée pour défaut d'urgence. Le Conseil d'État reste cependant saisi des requêtes au fond tendant à son annulation, qui sont en cours d'instruction et sur lesquelles il lui appartiendra de se prononcer. ^[+]

Jurisprudence

Fermeture hebdomadaire des commerces

La liberté d'entreprendre n'est pas entravée par l'article L. 3132-29 du code du travail : le Conseil constitutionnel juge que le préfet peut imposer un jour de fermeture hebdomadaire à tous les établissements exerçant une même profession, dans une même zone géographique, dès lors que, l'accord émane de la majorité des organisations syndicales de salariés et des organisations d'employeurs, et qu'il répond à un motif d'intérêt général.

CC, 21 janvier 2011, n°2010-89 QPC ^[+]

Postes et télécommunications

Meilleure couverture Outre-mer

L'ARCEP a publié le 27 janvier 2011 des orientations relatives au haut et très haut débit mobile outre-mer. L'Autorité rend possible outre-mer la réutilisation en 3ème Génération (3G) des bandes de fréquences initialement attribuées en 2ème génération (2G). Le cadre ainsi défini permettra d'améliorer la couverture et la qualité de services mobiles à haut débit, au bénéfice des consommateurs ultramarins. ^[+]

Tarifs de gros de France Télécoms en baisse

Le marché des prestations de gros de France Télécom, régulées par l'ARCEP, devrait représenter près de 2,4 milliards d'euros en 2011. Les nouveaux tarifs publiés par France Télécom baissent en moyenne de 3,8% par rapport à 2010, ce qui reflète en particulier la baisse tendancielle des coûts du réseau. ^[+]



↳ Jurisprudence

Pôle emploi

Le juge administratif est seul compétent pour trancher un litige relatif à la procédure de consultation préalable des institutions représentatives du personnel, lorsqu'est en cause une décision portant sur l'organisation du service public. S'inscrivent dans le processus de réorganisation du service public de l'emploi consécutif à la création de Pôle emploi, et à ce titre constituent des décisions structurelles, la définition des principes généraux d'ouverture des sites Pôle emploi issus de la fusion des activités assurées auparavant par l'Unedic, les Assedic et l'ANPE, les décisions d'engagement des travaux, de mouvement de personnel et d'ouverture des sites.

Cass. soc., 5 janvier 2011, n° 10-21445 ^[+]

Agents des assemblées parlementaires

La juridiction administrative est compétente pour apprécier la légalité des dispositions du règlement intérieur d'une assemblée parlementaire, relatives au statut du personnel, lorsque celle-ci est contestée, par voie d'exception, à l'appui d'un recours dont le juge administratif est saisi par un agent titulaire de cette assemblée dans le cadre d'un litige d'ordre individuel. Mais les agents des assemblées parlementaires ne sont pas recevables à contester de telles dispositions par voie d'action.

CE, 28 janvier 2011, n° 335708 ^[+]

Harcèlement

Dès lors que le salarié établit des faits qui permettent de présumer l'existence d'un harcèlement, il incombe à l'employeur de prouver que ces agissements ne sont pas constitutifs d'un tel harcèlement et que sa décision est justifiée par des éléments objectifs étrangers à tout harcèlement.

Cass. soc., 12 janvier 2011, n° 08-45280 ^[+]

Tendances mondiales de l'emploi 2011

Le Bureau international du Travail vient de publier un rapport sur les tendances mondiales de l'emploi pour l'année 2011. Le rapport constate que le chômage demeure élevé avec une reprise de la croissance économique qui ne s'est pas traduite par une amélioration comparable de l'emploi. Selon ses prévisions, le taux de chômage mondial devrait être de 6,1 % en 2011, ce qui correspond à 203,3 millions de chômeurs dans le monde. Le niveau de chômage dans l'Union européenne pourrait diminuer légèrement. Afin d'infléchir cette tendance, le BIT préconise la mise en place de politiques et de mesures incitatives pour stimuler les investissements privés et des plans de réduction des déficits budgétaires à moyen terme. Par ailleurs, il est recommandé de favoriser la hausse de la productivité du travail pour réduire les coûts unitaires de main-d'oeuvre et améliorer la compétitivité des pays développés. ^[+]

Agents publics

Le répertoire interministériel des métiers de l'État

Le Répertoire interministériel des métiers de l'État (Rime) vient d'être actualisé pour tenir compte de l'évolution des missions et des métiers de l'État. Le répertoire décrit désormais 261 métiers, dits "emplois-référence" répartis au sein de 26 domaines fonctionnels. Le Rime constitue un outil utile pour le responsable des ressources humaines, pour le manager qui élabore une fiche de poste, et pour l'agent qui souhaite mieux connaître le contenu de son emploi et ses besoins de formation ou qui veut s'inscrire dans une démarche de mobilité et visualiser les compétences requises. ^[+]

Reconversion des militaires

La loi n° 2011-14 du 5 janvier 2011 relative à la reconversion des militaires publiée au JO du 6 janvier 2011, favorise l'accès des militaires à l'emploi civil. La loi crée une nouvelle position statutaire d'activité : le congé pour création d'entreprise. Par ailleurs, le cumul d'une activité d'auto-entrepreneur avec l'activité principale des militaires devient possible en fin de carrière. Le congé de reconversion pour les militaires comptant plus de quatre années de service devient plus souple. La loi institue, par ailleurs, un congé de reconversion court pour les volontaires ayant accompli moins de quatre années de services effectifs. ^[+]

Cumul d'activités des agents publics

Les agents publics peuvent exercer, à titre accessoire et sous certaines conditions, une activité privée lucrative ou une autre activité publique. Le décret n° 2011-82 du 20 janvier 2011 étend la liste des activités déjà susceptibles d'être autorisées – expertises, consultations, enseignement, formation, activité agricole, travaux chez des particuliers - en y incluant dorénavant les activités sportives, les services à la personne et la vente de biens fabriqués personnellement par l'agent. Ce texte précise, par ailleurs, les activités accessoires pouvant être exercées uniquement sous le régime de l'auto-entrepreneur, et celles pour lesquelles l'agent aura le choix entre ce régime et tout autre régime d'activité. Les fonctionnaires et agents non titulaires peuvent également créer ou reprendre une entreprise, pour une durée limitée, après avis de la commission de déontologie : le décret du 20 janvier 2011 aménage la procédure suivie devant cette commission, en lui donnant notamment la possibilité de rendre des avis tacites dans les cas de cumul les plus simples. ^[+]

Décret d'application de la loi mobilité pour la fonction publique hospitalière

Le décret n° 2011-67 du 18 janvier 2011 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires hospitaliers et à certaines modalités de mise à disposition porte application de la loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique. Il modifie le décret n° 88-976 du 13 octobre 1988 en facilitant l'intégration dans un nouveau corps à l'issue d'une mise à disposition ou d'un détachement. ^[+]



D I R E C T I O N D E S A F F A I R E S J U R I D I Q U E S



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU BUDGET,
DES COMPTES PUBLICS, DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT



COURRIER JURIDIQUE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
DÉCEMBRE 2010 - 10 euros

FONDS DE DOTATION

- NUMÉRO SPÉCIAL -

 La
documentation
Française 

La Lettre de la DAJ

Directrice de la publication : Catherine Bergeal – Rédacteur en chef : Annick Biolley-Coornaert – Adjointe : Agnès Zobel – Rédaction : Catherine Longé-Maille, Antonin Nguyen, Jaroslaw Rysinski

N°ISSN : 1957 - 0001 – Direction des Affaires Juridiques – Bâtiment Condorcet – Télédéc 353 – 6, rue Louise Weiss – 75703 Paris Cedex 13. – Courriel : lettre-daj@finances.gouv.fr

Haut
de page

